

L'AVENIR DE L'ENGRAISSMENT DU JEUNE BOVIN EN FRANCE

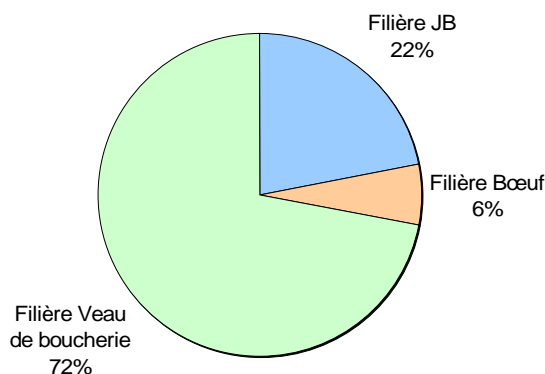
ÉTAT DES LIEUX DE L'ENGRAISSMENT EN FRANCE

En France en 2007, la production de jeunes bovins (JB) s'est élevée à 1,14 million de têtes, ce qui représente un peu plus de 30 % de la production totale de gros bovins finis et 82 % de la production de mâles, une part croissante depuis 1975 gagnée aux dépens de la production de bœufs.

La filière d'engraissement du jeune bovin est le débouché d'un peu plus de la moitié des veaux mâles nés en France (veaux de races laitière et allaitante). 40 % de ces animaux sont exportés en maigres vers l'Italie et l'Espagne. Finalement, **un tiers des veaux mâles français sont engraisés en jeunes bovins sur le territoire national.**

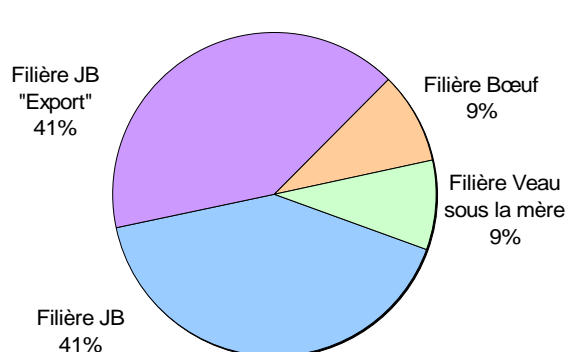
Devenir des veaux mâles laitiers

1 600 naissances / an



Devenir des veaux mâles allaitants

1 700 naissances / an



Source : Office de l'Elevage

Pour les veaux laitiers, la concurrence avec la filière veau de boucherie, nécessitant moins de trésorerie, ainsi que la réduction structurelle du cheptel de vaches laitières peuvent être un frein à l'engraissement des jeunes bovins. Dans la filière viande, en raison de prix plus attractifs en Italie, les producteurs français ne sont ni encouragés à engraisser eux-mêmes leurs animaux maigres, ni à les vendre à des engraisseurs spécialisés français.

Typologie des producteurs de JB

Données 2004	Nombre d'exploitations	%	Nombre de JB	%
Engraisseurs spécialisés	1 189	5	91 188	12
Naisseurs engraisseurs	11 863	48	318 571	42
Laitiers avec VA* et JB	3 763	15	113 158	15
Laitiers avec JB	7 733	32	232 078	31
TOTAL	24 548		754 995	

* VA : vaches allaitantes

Source : Office de l'Elevage

La production française est caractérisée par **des exploitations nombreuses et de taille peu importante**. Même s'ils regroupent les ateliers de plus grande taille (plus de 100 places pour une majorité d'entre eux), les engraisseurs spécialisés ne représentent que 5 % des engraisseurs français. Pour la plupart des éleveurs, l'activité d'engraissement est une **activité secondaire** qui se pratique dans des ateliers de petite taille (moins de 20 places pour 45 % des exploitations). Cette atomisation des exploitations rend difficile le ciblage des aides nationales, chacune d'entre elles recevant une part limitée du montant

total. Leur impact sur le produit de l'exploitation est donc souvent modéré.

Les engraisseurs spécialisés sont souvent de grandes exploitations céréalières cherchant à valoriser leur production végétale. Les naisseurs engraisseurs pratiquent pour la plupart la polyculture élevage mais certains ont une production au moins partiellement hors sol (pourtour du bassin parisien, Ouest intensif, Limousin, Auvergne). Quand aux élevages laitiers avec atelier d'engraissement, ils sont localisés dans le « croissant laitier ».

LES FACTEURS D'EVOLUTION DE L'ACTIVITE D'ENGRASSEMENT

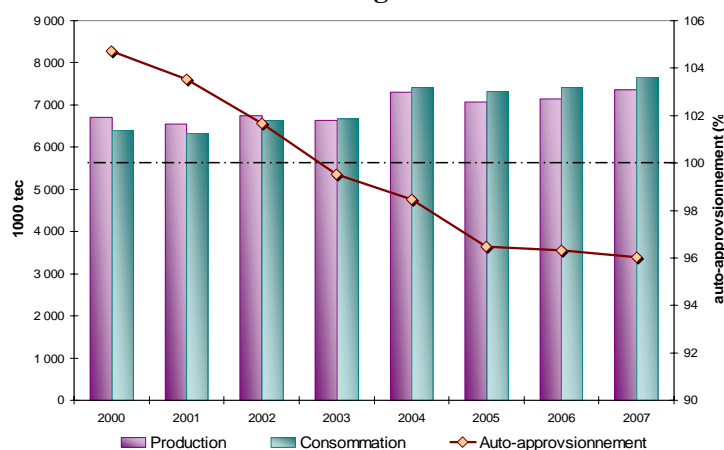
La réforme de la PAC de 2003 et l'introduction du découplage total ou partiel des aides directes (cf. schémas).

Deux des quatre primes animales sont découplées depuis 2006 : l'ADL (aide directe laitière) et la PSBM (prime spéciale aux bovins mâles). Si la première représentait un montant relativement modeste et avait donc un rôle modéré de soutien au cheptel laitier, la PSBM avait une importance considérable pour l'engraissement des JB (210 €/par JB). La PMTVA (prime au maintien de troupeaux de vaches allaitantes) est restée totalement couplée. La PAB (prime à l'abattage) était, avant la réforme, plus incitatrice à l'engraissement de JB (80 €/animal) que de veaux (50 €/animal), une situation qui a quelque peu évolué depuis, puisque la PAB gros bovins a été découplée à 60 % (ramenant le montant à 32 €/animal) tandis que la PAB veaux est restée couplée à 100 %.

Avant la réforme, les aides PAC représentaient une part prépondérante des aides totales perçues par les éleveurs bovins et environ 70 % de ses revenus. Ainsi, le découplage, total ou partiel selon les primes, pourrait être une menace pour la pérennité de l'activité. Une simulation de l'effet du découplage de la PSBM et de la PAB sur les ateliers d'engraissement a permis de mettre en évidence qu'avec la réforme de la PAC, l'« **encouragement** » à engraisser des JB est réduit, aussi bien pour les naisseurs engraisseurs et les engraisseurs spécialisés, mais plus encore pour les laitiers engraisseurs. Le montant de primes couplées à la production enregistre une baisse plus importante dans ce dernier cas. Si l'éleveur a d'autres opportunités d'activité sur son exploitation, la question de continuer l'engraissement peut se poser, ce qui pourrait avoir une influence considérable sur l'équilibre du marché.

Le marché de la viande bovine en Europe et dans le monde.

Déficit en viande de gros bovins de l'UE



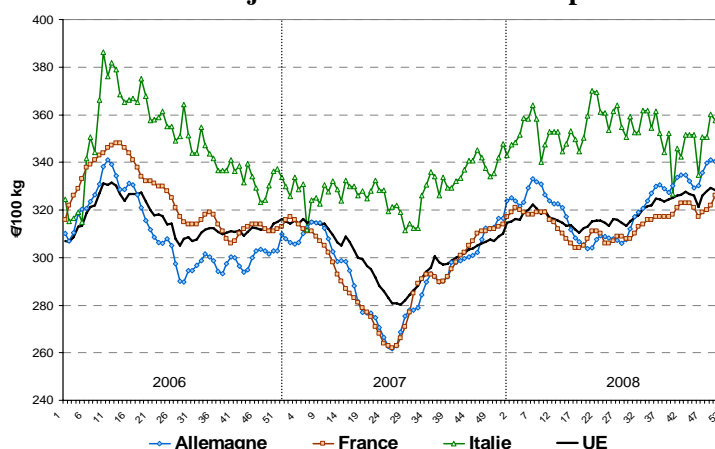
Source : Office de l'Elevage, d'après Commission européenne, Douanes

Depuis 2003, l'Union européenne est déficitaire en viande bovine : le taux d'auto-approvisionnement a atteint 96 % en 2007 alors qu'il était de 104,7 % en 2000. Cette évolution est principalement due à la diminution de la production.

Les capacités d'exportation de viande croissantes des pays du Mercosur n'augmentent cependant pas assez pour pourvoir combler, à elles seules, le déficit européen.

Le déséquilibre entre l'offre et la demande qui peut être observé influence directement les prix, principalement à la hausse. Ainsi, les cours du JB R3 sont inscrits sur une tendance haussière depuis 2001, exception faite de l'année 2007. En 2008, la hausse enregistrée s'est élevée à plus de 6 % pour l'ensemble de l'Union européenne.

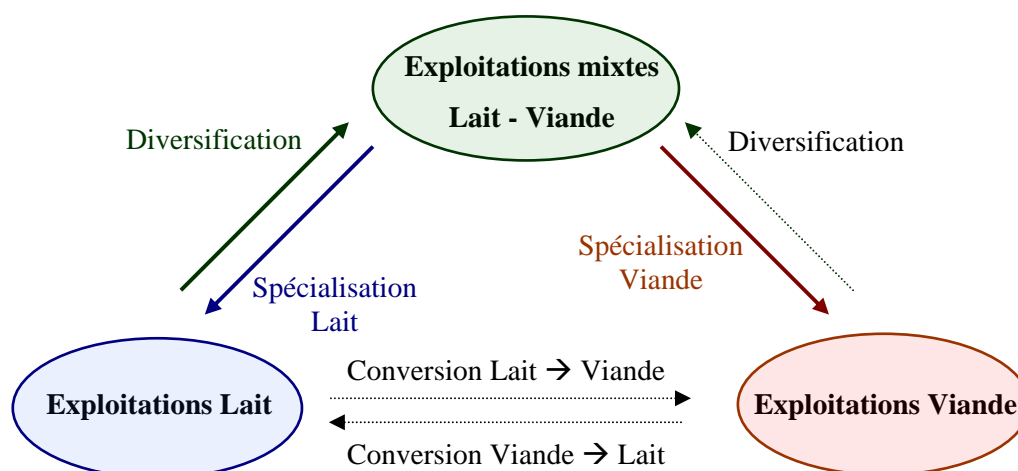
Prix des jeunes bovins R3 en Europe



Source : Office de l'Elevage, d'après Commission européenne

La perspective de la fin des quotas laitiers.

D'ici avril 2015, l'Union européenne sera confrontée à la suppression progressive des quotas laitiers (Bilan de santé de la PAC), qui sont, depuis quelques campagnes déjà, régulièrement augmentés (hausse de 0,5 % à 2,5 % en 2008/2009). En France, le système transferts de propriétés de quotas (gestion par les pouvoirs publics) a conduit à un paysage de nombreuses petites et moyennes exploitations disposant de quotas relativement réduits par rapport aux pays d'Europe du Nord. La fin du régime des quotas pourrait les amener à envisager une diversification et / ou une modification des sources de revenus. Or, environ la moitié des exploitations engraisant du JB sont des exploitations laitières. Les **conséquences sur la dynamique de cette production** pourraient être importantes : relocalisation géographique, rééquilibrage entre activité laitière et engraissement en fonction des opportunités (spécialisation, diversification).



Source : Office de l'Elevage

La diversification pourrait concerner des exploitations ayant des quotas relativement faibles et nécessitant une activité d'appoint pour maintenir leur revenus. Au contraire, des exploitations laitières disposant de quotas élevés pourraient profiter de la suppression des quotas pour abandonner l'engraissement de JB et se spécialiser en lait. Les phénomènes de conversion lait - viande sont en revanche peu probables.

Le futur équilibre lait-viande devrait être influencé par le degré d'intensité de la restructuration laitière et la rentabilité comparée des productions lait et viande (prix du lait, de la viande, de l'aliment).

Les facteurs d'évolution de l'engraissement de **JB laitiers**, de **JB allaitants** ou communs aux deux :

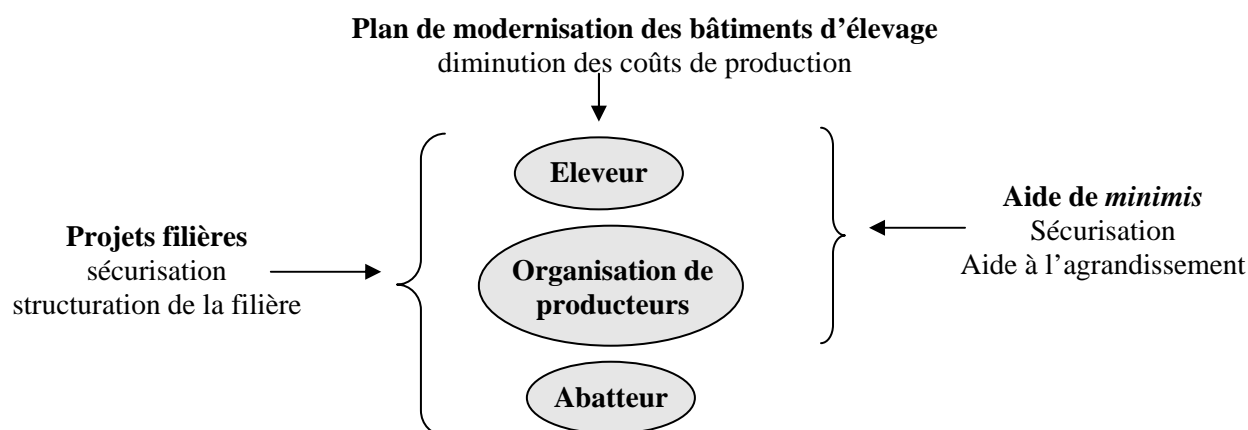
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Déclin de la filière bœuf - Génétique, qualité du produit - Maintien de la PMTVA 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers en moyenne trop petits - Pénibilité du travail - Découplage total de la PSBM, partiel de la PAB Gros Bovins et maintien de la PAB Veaux - Découplage total de l'ADL - Prix élevés du veau de boucherie et du broutard
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du prix des oléo-protéagineux, développement des biocarburants - Restructuration laitière ? - Prix élevés de la viande bovine - Découplage total de la PSBM et de la PAB en Italie - Maintien du cheptel allaitant 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des prix des céréales - Incertitude sur la rentabilité de l'engraissement - Baisse du cheptel laitier - Concurrence étrangère (Amérique du Sud) - Filière italienne plus concurrentielle - Réforme de la PAC, suppression des quotas ?

L'activité d'engraissement, particulièrement spéculative, nécessite un minimum de précaution dans sa mise en pratique ou dans sa poursuite, notamment s'il s'agit d'une activité principale. L'évolution de cette production devrait dépendre des caractéristiques de l'exploitation et de l'existence ou non d'autres opportunités de développement.

LES PROGRAMMES NATIONAUX DE SOUTIEN A L'ENGRAISSEMENT

Les pouvoirs publics ont lancé plusieurs programmes nationaux de soutien, directs ou indirects, à l'engraissement de JB afin d'aider les éleveurs à **surmonter les principales contraintes liées à cette activité**. Parmi ces contraintes, les coûts de production tiennent une part importante (aliments, bâtiments, frais d'élevage). Le prix du maigre peut

également se révéler un obstacle compte tenu de la vigueur des filières italienne et espagnole. La rentabilité de l'engraissement est de plus différée et peut fluctuer de façon relativement importante. Enfin, la productivité du travail peut être optimisée, en particulier en ce qui concerne la gestion de l'alimentation et le paillage.



	Les projets filières	Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage	Les aides de <i>minimis</i>
Mise en place	2005	2005	2006
Objectif	Aide aux études, enquêtes, campagnes de communication, assistance technique aux éleveurs... entrant dans le cadre d'une structuration de filières	Aide à la modernisation des bâtiments d'élevage	Programme de soutien de l'engraissement des bovins destinés à la boucherie : augmentation du nombre de places de l'atelier d'engraissement (100 places minimum pour des JB)
Texte	Arrêté du 25 mai 2005 relatif aux projets de filières (animaux de boucherie)	Second pilier de la PAC, réforme de 2003 Arrêté du 3 janvier 2005	Règlement (CE) n°1860/2004 du 6 octobre 2004
Financement	L'aide ne doit pas dépasser 100 000 € par projet (150 000 € si le projet est porté par plusieurs OP) ; remboursement à hauteur maximale de 40 % dans la limite de 2 500 € par éleveur	Cofinancement par l'UE, les collectivités territoriales et les éleveurs	Enveloppe globale maximale de 600 000 € 2 000 € maximum par éleveur
Particularité	Les OP ont adapté leur stratégie aux spécificités régionales (dans l'Ouest : restructuration, dans l'Est : professionnalisation, dans le Limousin : accompagnement avec achats de broutards)		L'éleveur doit être adhérent à une organisation de producteurs (OP) pour 5 ans minimum

Source : Office de l'Elevage

Synthèse réalisée à partir de l'étude « L'avenir de l'engraissement des jeunes bovins en France »
de l'Office de l'Elevage